

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : service des mines

Question écrite n° 43056

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le passage au secteur privé du service des mines. Il semble que ce changement de statut entraîne dès à présent d'importants dysfonctionnements ne permettant plus de respecter les délais légaux de contrôle. Or il apparaît évident, au regard de la crise actuelle dans le secteur des transporteurs routiers, que ces derniers ne vont pas immobiliser un véhicule en attendant son contrôle. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées pour remédier à ces difficultés de délai durant la privatisation des services des mines.

Texte de la réponse

L'externalisation du contrôle technique des poids lourds doit avoir pour effet d'accroître les capacités de contrôle et la souplesse de leur opération. Au niveau national, toutes les dispositions ont été prises pour que le basculement d'un système à l'autre se fasse de façon progressive au cours du premier semestre 2005, en fonction de la montée en puissance des nouveaux opérateurs. Aucun dysfonctionnement du service public n'a été signalé à ce jour. Les directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ont été sensibilisés sur la nécessité que la phase transitoire du basculement entre les deux systèmes ne se fasse pas au détriment de l'activité des transporteurs.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé

Circonscription: Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43056

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement Ministère attributaire : équipement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5034 **Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2463